

de chaque côté selon les propositions MBFR américaines.

Les négociations ont fait ressortir quatre divergences majeures entre les États-Unis et l'URSS. D'abord, l'OTAN voulait réduire les forces américaines et soviétiques tandis que l'URSS voulait commencer avec les troupes nationales et étrangères; ensuite, l'OTAN voulait s'en tenir à l'armée de terre tandis que l'URSS entendait inclure aussi les forces aériennes; troisièmement, alors que l'OTAN proposait que seules les forces classiques soient touchées, l'URSS incluait les forces nucléaires, savoir, les systèmes de défense avancée, vecteurs des armes nucléaires; enfin, l'OTAN souscrivait au principe des réductions asymétriques dans le cadre des MBFR, tandis que l'URSS continuait de promouvoir le principe des réductions égales par le moyen des MFR.

Malgré ces divergences de vues des États-Unis et de l'URSS, il n'était pas impossible qu'ils réussissent par accommodement politique à surmonter les grands obstacles techniques à leur entente. Dans l'intérêt de conclure un accord avec l'URSS, les États-Unis seraient probablement disposés à renoncer aux réductions asymétriques qu'exige le contrôle technique des armements et voulant que le Pacte de Varsovie effectue des coupures supérieures à celles de l'OTAN, ou du moins à modifier leurs exigences de manière à les émasculer. Les États-Unis se trouveraient ainsi à proposer le retrait de 28,500 de leurs troupes durant la phase I, tandis que l'URSS proposerait une réduction de 20,000 des deux côtés, exigences relativement compatibles pourvu que les deux parties puissent s'accorder sur les forces à réduire et sur la question de savoir si ces réductions toucheraient ou non les superpuissances. Les États-Unis pourraient aisément se défaire d'éléments de leur système de défense avancée, puisque leur valeur symbolique de garantie nucléaire américaine de l'Europe occidentale se trouve

diminuée par le soin qu'ont pris les États-Unis de tenir l'OTAN au courant des débats sur ce sujet dans le cadre de SALT II. En retour d'un tel dégarnissement du système de défense avancée, l'URSS pourrait accepter que la première coupure soit restreinte aux superpuissances, bien qu'assortie de réductions symboliques des autres forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

L'élaboration d'un accord quelconque sera fonction, non pas des éléments complexes des divers modèles MBFR que propose l'OTAN, mais bien de l'intérêt politique que les superpuissances attachent aux MFR. Le succès avec lequel l'OTAN a réussi à créer un nouveau mécanisme diplomatique de concertation qui lui a permis d'arrêter une position commune en session plénière à Bruxelles, et de traduire ces directives en une stratégie continue de négociation des MBFR par le Groupe des huit à Vienne, a grandement atténué l'effet diviseur sur l'OTAN des propositions soviétiques au sujet de la réduction mutuelle des forces.

Il est cependant ironique de constater que cette atténuation des conséquences préjudiciables des propositions MFR pour l'Europe occidentale, jointe aux pressions nationales en faveur d'une diminution des dépenses militaires (à témoin, la récente décision des Pays-Bas de réduire leurs forces armées de 20,000 hommes), a contribué à rendre de telles réductions politiquement acceptables en Europe de l'Ouest. Vu que les superpuissances les désirent au même titre, on pourrait s'attendre à voir conclure un accord sur les réductions mutuelles des forces. Ajoutons toutefois qu'une telle entente, tout comme les autres accords sur le contrôle des armements, serait davantage axée sur les rapports politiques des superpuissances que sur les aspects techniques de leur équilibre militaire. Le contrôle des armements, en Europe ou ailleurs, est une question de politique plutôt que de technologie.

